

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE  
tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167 route  
204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin

Les conseillers : Bernard Poulin  
Dany Turcotte  
André Ferland

Monsieur Réjean Labonté et Madame Audrey Bédard ont motivé leur absence. Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017.
4. Comptes fournisseurs au 5 juillet 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
  - 6.1 Modifications règlement d'urbanisme – adoption du règlement 164-17.
    - Séance de consultation
    - Adoption règlement 165-17
  - 6.2 Service incendie.
  - 6.3 Borne sèche – route des Églises
  - 6.4 Plan d'intervention et renouvellement des conduites.
  - 6.5 Intersection route 204 / rue Principale.
  - 6.6 Tableau afficheur de vitesse.
7. Questions diverses :
  - 7.1 Œuvre des loisirs.
  - 7.2 CNESST.
  - 7.3 Location de terrain - Orizon mobile
  - 7.4 Programme de revitalisation.
  - 7.5 Centre civique – rénovation.
  - 7.6 Chauffage Centre civique.
  - 7.7 Formation – élections 2017.
8. Correspondance :
  - 8.1 FMQ.
  - 8.2 Nouvel Essor.
  - 8.3 Comité des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin.
  - 8.4 Lettres de remerciements.
  - 8.5 Noémie Tanguay.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

1-07-17

Il est proposé par Linda Gosselin ;  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 6.7 Formation – Opérateur en eaux usées.

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

2-07-17

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR DANY TURCOTTE ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

### **4. COMPTES FOURNISSEURS AU 5 JUILLET 2017 :**

#### LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 5 JUILLET 2017

<b>N<sup>o</sup>chèque</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant</b>	<b>Payé</b>
C1700352	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	402,41	402,41
C1700353	FONDATION DE LA RELÈVE DES ETCHEMINS	150,00	150,00
C1700354	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1700355	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	3 299,18	3 299,18
C1700356	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	54,90	54,90
C1700357	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 423,88	2 423,88
C1700358	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C1700359	GILLES VEZINA	1 012,61	1 012,61
C1700360	JEAN-PHILIPPE CHABOT	125,00	125,00
C1700361	HYDRO-QUEBEC	895,60	895,60
C1700361	HYDRO-QUEBEC	1 182,75	1 182,75
C1700361	HYDRO-QUEBEC	764,55	764,55
C1700361	HYDRO-QUEBEC	1 749,49	1 749,49
C1700361	HYDRO-QUEBEC	631,18	631,18
C1700361	HYDRO-QUEBEC	2 002,35	2 002,35
C1700362	BELL MOBILITÉ INC.	70,84	70,84
C1700363	HYDRO-QUEBEC	42,74	42,74
C1700364	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
	MARIO LAPIERRE	124,47	124,47
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	142,16	142,16
	CLAUDE DION	114,42	114,42
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	369,58	369,58
C1700365	AON HEWITT	3 267,55	
C1700366	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	11 473,24	
C1700367	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 919,97	
C1700367	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 486,53	
C1700368	INTERFAS EN FIDUCIE	3 082,01	
C1700369	GROUPE CCL	658,09	
C1700370	ORIZON MOBILE	146,60	
C1700370	ORIZON MOBILE	85,03	
C1700370	ORIZON MOBILE	3,45	
C1700371	SOGETEL INC.	53,93	
C1700371	SOGETEL INC.	611,01	
C1700372	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C1700373	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	162,56	
C1700374	COOP STE-JUSTINE	10 278,64	
C1700375	AREO-FEU	777,23	
C1700376	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	250,00	
C1700377	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	780,09	
C1700377	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 101,89	

C1700377	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 408,77	
C1700377	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 058,56	
C1700377	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 573,19	
C1700378	HYDRO-QUEBEC	44,25	
C1700379	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	6 314,50	
C1700380	COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	373,67	
C1700381	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	222,55	
C1700382	GARAGE GILLES DUCHAINE	87,50	
C1700382	GARAGE GILLES DUCHAINE	280,23	
C1700383	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	375,90	
C1700384	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	8,46	
C1700384	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	234,40	
C1700385	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	142,37	
C1700386	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	316,04	
C1700387	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	9 358,97	
C1700388	SANI-ETCHEMIN INC.	2 446,10	
C1700389	ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	239,09	
C1700390	YVAN LEHOUX	550,00	
C1700391	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	11 267,55	
C1700392	MAXI-METAL (1983) INC.	284,39	
C1700393	LES PNEUS BEAUCERONS INC.	8,63	
C1700394	FONDATION C.A.M.B.I. INC.	100,00	
C1700395	UAP INC.	145,69	
C1700396	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	664,08	
C1700397	CST CANADA - ST-GEORGES	429,11	
C1700397	CST CANADA - ST-GEORGES	372,75	
C1700398	ENVIRONEX	273,83	
C1700398	ENVIRONEX	128,50	
C1700399	M.R.C. DES ETCHEMINS	754,62	
C1700399	M.R.C. DES ETCHEMINS	560,00	
C1700400	TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	26 636,48	
C1700401	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	768,03	
C1700402	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC	1 046,27	
C1700402	LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC	2 085,12	
C1700403	CHEM ACTION INC.	140,27	
C1700404	GROUPE ULTIMA INC.	35 152,00	
C1700405	VISION FEMMES	20,00	
C1700406	GYRO-TRAC CORPORATION	5 075,47	
C1700407	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700407	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	287,44	
C1700407	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700408	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1700409	LE PRO DE LA NIVELEUSE	379,42	
C1700410	GESTION CELMOND	603,62	
C1700411	PIEUXXTRÊME	718,59	
C1700412	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES RE-AN INC.	116,70	
	TOTAL	172 010,86	20 838,11
	SOLDE À PAYER	151 172,75	
	ENCAISSE	259298,78	

3-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**6. INSPECTEUR MUNICIPAL :**

**6.1 Modifications règlement d'urbanisme – Adoption du règlement 164-17 :**

**Séance de consultation :**

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du projet de règlement no 165-17 aux fins de modifier le règlement no 75-07 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » de façon à corriger et à adapter certaines dispositions présentant des difficultés d'applications.

Le maire explique ce projet de règlement adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Adoption règlement 165-17 :**

04-07-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 75-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement numéro 165-17 a été adopté par résolution lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 et qu'il ne contient pas de dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2017

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bernard Poulin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte le règlement numéro 165-17 suivant:

**ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 165-17 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS;

**ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le but de ce règlement est de permettre l'adoption du document « Règlement no. 165-17 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

### **ARTICLE 3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

M. Denis Beaulieu, Maire

---

M. Gilles Vézina, Directeur général

#### **6.2 Service incendie :**

5-07-17

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture des risques en sécurité incendie est entré en vigueur le 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT que le tableau 6-27 de ce schéma stipule que le camion-citerne de Sainte-Justine devait être remplacé;

CONSIDÉRANT que l'action 26 des plans de mise en œuvre du schéma stipulait que ce camion-citerne devait être remplacé dès l'an 1, soit avant le 27 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine est disposé depuis de nombreuses années à remplacer ce camion-citerne mais que les délais engendrés par la constitution d'une régie intermunicipale en incendie avec les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Saint-Magloire et Sainte-Sabine ont reporté cette acquisition;

CONSIDÉRANT que tous les documents visant la création de cette régie intermunicipale ont été déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de cette future régie intermunicipale sont disposées à faire l'acquisition de ce nouveau camion-citerne dès que celle-ci aura reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec est disposée à couvrir le service de protection incendie de la Municipalité de Sainte-Justine pendant cette période qui mènera à l'acquisition et à la livraison de ce camion-citerne;

En conséquence de ce qui précède,  
Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à la MRC des Etchemins de modifier son schéma de couverture des risques en sécurité incendie en prolongeant le délai prévu à l'action 26 des plans de mise en œuvre de ce schéma à l'an 3, soit avant le 27 avril 2019.

ADOPTÉE

6-07-17

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine a demandé à la MRC des Etchemins de modifier son schéma de couverture des risques en sécurité incendie afin de lui accorder un délai supplémentaire pour procéder au remplacement de son camion-citerne et ce, en vertu de la résolution no 4-07-17;

En conséquence de ce qui précède,  
Il est proposé par Dany Turcotte  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans l'éventualité où cette demande de modification au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins était refusée par le conseil des maires de ladite MRC ou le ministre de la Sécurité publique, le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise la location d'un camion-citerne en attendant l'acquisition et la livraison d'un nouveau camion-citerne.

ADOPTÉE

### **6.3 Borne sèche – Route des Églises :**

La municipalité de Sainte-Justine analyse présentement la situation de la borne sèche situé à Saint-Cyprien relativement à l'installation d'une membrane. Le conseil municipal aimerait étudier toutes les options avant de prendre une décision dans ce dossier.

### **6.4 Plan d'intervention et renouvellement des conduites :**

Nous avons reçu le rapport d'inspection des conduites par caméra le 19 juin et il a été transféré le même jour à l'ingénieur. Le plan d'intervention suivra donc son cours avec le dépôt au MAMOT pour approbation.

### **6.5 Inspection Route 204 / rue Principale :**

Le directeur général a rencontré Nathalie Duclos du MTQ au bureau de Lac-Etchemin. Elle a mentionné à la fin de la rencontre qu'elle s'occuperait de ce dossier et que nous devrions avoir une réponse à cet effet au début du mois de septembre.

### **6.6 Tableau afficheur de vitesse :**

7-07-17

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine est aux prises avec un problème de vitesse sur la route 204 dans son secteur urbain;

CONSIDÉRANT que la dernière modification de la limite de vitesse dans ce secteur en 2004 et qu'elle avait entraîné l'extension de la limite de 70 km/h sur une distance de 850 mètres en direction ouest;

CONSIDÉRANT que cette dernière modification n'a apporté aucun changement à la problématique de la vitesse sur la route 204 dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités, la limite de vitesse sur les routes 204 et 277 dans les secteurs urbains est de 50 km/h;

En conséquence de ce qui précède,  
Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse présentement fixée à 70 km/h sur la route 204 dans le secteur urbain à 50 km/h.

ADOPTÉE

### **6.7 Formation – Opérateur en eaux usées :**

Une formation serait disponible en septembre pour Mario Lapierre dans le cadre du programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées. Avant de procéder à son inscription, le conseil municipal demande qu'une vérification soit faite auprès du Collège Shawinigan pour voir si ce cours ne pourrait pas être reporté en novembre.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 Œuvre des loisirs :**

La prochaine réunion de l'œuvre des loisirs aura lieu le 10 juillet. Les soirées découvertes débiteront le 6 juillet et les activités du camp de jour ont commencé le 3 juillet.

### **7.2 CNESST :**

Le conseil municipal est informé du constat d'infraction déposé par la CNESST le 2 juin dernier. Le montant de la peine sera contesté dans ce dossier.

### **7.3 Location de terrain – Orizon mobile :**

8-07-17

Il est proposé par Bernard Poulin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine renouvelle le contrat de location du terrain où sont implantés le bâtiment et la tour de communication appartenant à Orizon mobile sur le lot 3915638 du cadastre du Québec;

QUE ledit conseil municipal fixe le prix de location à 140\$ par mois pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018;

QUE ce loyer sera indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour l'ensemble du Québec pour l'année qui précède l'augmentation;

QUE le maire et le directeur général soient et ils sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir avec Orizon mobile pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **7.4 Programme de revitalisation :**

Le directeur général veut effectuer une petite vérification auprès du conseil municipal relativement au programme de revitalisation.

### **7.5 Centre civique - rénovation :**

Les travaux de peinture sont commencés et il ne reste plus que les choix de la couleur des murs à effectuer afin de procéder aux couches de finition de la peinture.

### **7.6 Chauffage centre civique :**

Le conseil municipal est informé qu'une étude de remplacement du système de chauffage est présentement en cours pour le presbytère et l'église. Les travaux pourraient impliquer le remplacement du chauffage au centre civique. Les coûts devraient être connus pour la prochaine réunion au mois d'août.

### **7.7 Formation – élections 2017 :**

9-07-17

Il est proposé par Linda Gosselin  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'inscription de 2 personnes pour la rencontre de formation qui aura lieu à Saint-Georges le 6 septembre prochain relativement aux élections municipales 2017.

ADOPTÉE

## **8. CORRESPONDANCE :**

### **8.1 FMQ :**

10-07-17

Il est proposé par Dany Turcotte  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur le maire Denis Beaulieu à participer au congrès 2017 de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 au Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉE

### **8.2 Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin :**

11-07-17

Il est proposé par André Ferland,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans le cadre de la parade organisée le 23 juillet 2017 lors des Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de Lac-Etchemin, le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le comité organisateur de ces festivités à détourner la circulation de la route 277 par la route des Sommets vers le rang 12 et la route de la Station à Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **8.3 Lettre de remerciements :**

Le conseil municipal est informé de la réception de 3 lettres de remerciements adressées à la municipalité. Ces lettres proviennent du comité « Je nage pour la vie », du « 80 des Etchemins » ainsi que du Mouvement des aînés.

### **8.4 Noémie Tanguay :**

12-07-17

Il est proposé par Bernard Poulin,  
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 200\$ à l'École de danse District.Mao de Lévis afin de soutenir Noémie Tanguay qui, en compagnie de cette école de danse, participera au World Hip-Hop Dance Championship et représentera ainsi le Canada aux championnats mondiaux qui se tiendront à Phoenix du 6 au 12 août 2017.

ADOPTÉE

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

13-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR LINDA GOSSELIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

S/ \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ \_\_\_\_\_

PRÉSIDENT